



LE SESSAD DÉPEND DE L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST AUTORISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE ET FINANCÉ
PAR L'ASSURANCE MALADIE

SESSAD 0-20 ans DI - TSA

| AVEC QUI ?



Le personnel est composé de :

- × Un directeur de pôle
- × Un directeur adjoint,
- × 5 chefs de service,
- × Des secrétaires,
- × Des éducateurs spécialisés,
- × Un accompagnateur éducatif et social,
- × Des orthophonistes,
- × Des psychologues,
- × Des ergothérapeutes,
- × Des psychomotriciens,
- × Des pédopsychiatres,
- × Des accompagnateurs de transport.

| CONTACTS

- Antenne SESSAD La Roche site Ampère**
9, imp. Ampère - 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 47 83 64
sessadlarochesud@areams.fr
- Antenne SESSAD La Roche site Horbetoux**
73 impasse Jean-Mouillade - 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 48 74 50
sessadlarochenord@areams.fr
- Antenne SESSAD Les Herbiers**
45 rue de la Demoiselle - 85500 Les Herbiers
Tél. : 02 51 92 99 52
sessadlesherbiers@areams.fr
- Antenne SESSAD Les Sables d'Olonne**
Résidence l'Armoise - 9, rue Amiral Vaugiraud
85100 Les Sables d'Olonne
Tél. : 02 51 95 86 76
sessadlessables@areams.fr
- Antenne SESSAD Boufféré**
Pôle d'activité la Bretonnière - 9, rue René Descartes
85600 Boufféré
Tél. : 02 51 94 10 76
sessadbouffere@areams.fr
- Antenne SESSAD Saint Philbert de Grand Lieu**
1 rue des Étamines - 44310 Saint Philbert de Grand Lieu
Tél. : 02 40 78 03 30
sessadstphilbert@areams.fr

DIRECTION SESSAD

Bruno Lezeau, Directeur adjoint SESSAD AEREAMS

Valérie Bougniard, Directrice du pôle Médico-social Jeunes (IME & SESSAD)

825 route de La Roche - 85310 Saint Florent des Bois - Tél. : 02 51 47 85 00

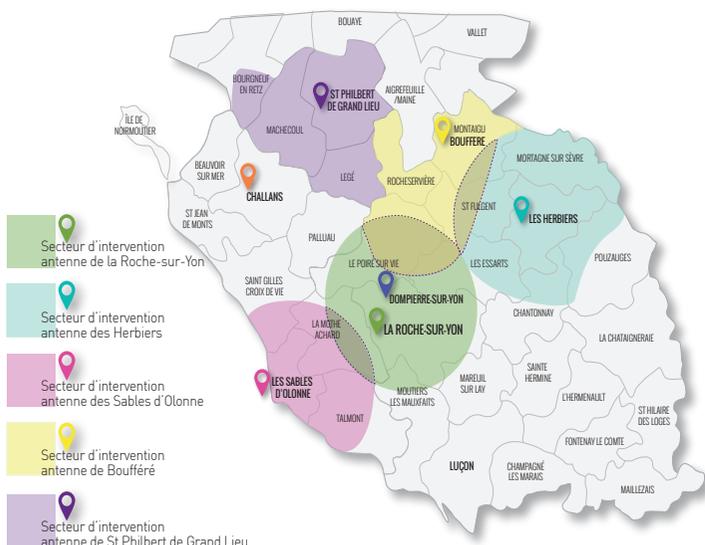
SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE



| SESSAD |

Antennes :

La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers,
Boufféré et Saint Philbert de grand Lieu (4)



SESSAD

0-20 ans



| QU'EST CE QUE LE SESSAD AREAMS ?

Le SESSAD est un service d'éducation spéciale et de soins à domicile auprès d'enfants et de jeunes en situation de handicap. Il leur permet d'être accompagnés dans leur scolarisation en milieu ordinaire et/ou de favoriser leur inclusion sociale et professionnelle.

| POUR QUI ?



Le SESSAD s'adresse à des enfants, adolescents ou des jeunes majeurs de 0 à 20 ans. Ces jeunes présentent une déficience intellectuelle (DI) avec ou sans trouble(s) associé(s) ou des troubles du spectre autistique (TSA).

Les jeunes accompagnés au SESSAD ont une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

| POUR QUOI ?



Il s'agit d'apporter les aides répondant aux besoins des enfants, adolescents, jeunes majeurs :

- × Les accompagner dans leur environnement social, scolaire et de formation professionnelle sur les plans éducatif, thérapeutique et pédagogique.
- × Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant.
- × Accompagner ou préparer :
 - Un retour en milieu ordinaire après un éventuel accompagnement par un service ou établissement spécialisé ;
 - Une orientation, le cas échéant, vers un établissement ou un service spécialisé.

Ces soutiens se définissent lors de l'élaboration du projet personnalisé et sont régulièrement réévalués.

| COMMENT ?



L'accompagnement se construit avec différents supports : éducatifs et/ou thérapeutiques ; en séances individuelles et/ou collectives

(Exemples : techniques d'expression corporelle, manuelle, artistique - mise en situation sociale - jeux de construction, de société - outils spécifiques : pictogrammes, Makaton, Time Timer...)

Les objectifs de l'accompagnement sont définis avec les parents et le jeune et formalisés dans un contrat de séjour et un projet personnalisé.

Les jeunes bénéficient en moyenne de 3 soutiens par semaine qui peuvent varier d'une demi-heure à trois heures.

| OÙ ?



Les interventions se déroulent prioritairement sur les lieux de vie et d'activité des jeunes.

